

COMPTE-RENDU Séance du 6 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer (arrivé à 18h10), MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent (arrivé à 18h10).

Absent(s) ayant donné procuration : M. SIMON Serge à M. BERTHELOT Denis

Absent(s) : Mme LAVANNE Faosat, M. BLOT Bernard

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 01/12/2022 - **Date d'affichage** : 01/12/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 08/12/2022 et publication ou notification du 08/12/2022.

Début séance 18h – Fin de séance 19h.

SOMMAIRE

1. ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET
2. CONVENTION DE BALAYAGE MECANIQUE DES CANIVEAUX
3. AUTORISATION DE PAYER EN INVESTISSEMENT SUR 2023 A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS VOTÉS EN 2022
4. MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.N.L.
5. REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU NORD LOIRET
6. INSTAURATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE
7. VALIDATION DEVIS - EMBELLISSEMENT PLACE DE LA MAIRIE ET LOTISSEMENT DES OUCHES
8. VALIDATION DE DEVIS - TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES
9. VALIDATION DEVIS - EMBELLISSEMENT RUE DE LA GARE
10. VALIDATION DEVIS - TRAVAUX CLOTURE STATION D'EPURATION

1 - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde
- **DECIDE** d'adhérer à « la convention de gestion d'assurance risques statutaires » proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour 7 - contre 0 - abstentions 0)

2 - CONVENTION DE BALAYAGE MECANIQUE DES CANIVEAUX

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la convention pour le balayage mécanique des caniveaux de la société VÉOLIA PROPRETÉ RÉGION CENTRE OUEST SOCCOIM S.A.S. arrive à échéance le 31/12/2022. Il convient donc de la renouveler pour continuer l'entretien des caniveaux de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider la convention avec VÉOLIA PROPRETÉ RÉGION CENTRE OUEST SOCCOIM S.A.S. pour un montant annuel de 1 770 € HT (1 050 € de balayage et 720 € de traitement) soit 2 019 € TTC (1 155 € de balayage et 864 € de traitement), pour 4 passages par an.
- **CONFIRME** que la convention est conclue pour une durée de 4 ans du 01/01/2023 au 31/12/2026 et que le renouvellement se fait annuellement par tacite reconduction.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

3 - AUTORISATION DE PAYER EN INVESTISSEMENT SUR 2023 A HAUTEUR DE 25 % DES CREDITS VOTÉS EN 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Mr le Maire à mandater en investissement à hauteur de 25 % des crédits votés en 2022, afin de payer les factures d'investissements 2023 en attendant le vote du budget :

Budget Communal

Chapitre 20	252 320 €	25 % = 63 080 €
Chapitre 21	2 700 000 €	25 % = 675 000 €
Chapitre 27	800 000 €	25 % = 200 000 €

Budget Assainissement

Chapitre 21	49 000 €	25 % = 12 250 €
-------------	----------	-----------------

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

4 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.N.L.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE D'APPROUVER

- Le transfert de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » telle que défini dans l'intérêt communautaire au profit de la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret.
- La modification des statuts de la communauté de communes de la Plaine du Nord Loiret tels que présentés en annexe de la délibération ;

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

5 - REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU NORD LOIRET

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le principe de reversement de 0% de la part communale de la Taxe d'aménagement à la CCPNL à compter de 2022
- D'approuver les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement jointe en annexe de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

6 - INSTAURATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**

Article 1 : d'instituer la journée de solidarité comme suit : les 7 heures seront effectuées à l'occasion de réunions du Conseil Municipal, de réunions diverses ou de travaux supplémentaires nécessaires à la bonne marche de la collectivité.

Article 2 : la journée de solidarité entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3 : la durée de la journée de solidarité est proratisée en tenant compte de leur durée de travail hebdomadaire pour les agents à temps non complet ou à temps partiel

Article 4 : que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 5 : que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

7 - VALIDATION DEVIS - EMBELLISSEMENT RUE DE L'EGLISE (place) ET LOTISSEMENT DES OUCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le choix de l'entreprise CHARTIER pour les deux devis
Rue de l'Eglise (place) : 4 031.20 € HT soit 4 837.44 € TTC
Lotissement des Ouches : 2 596.40 € HT soit 3 115.68 € TTC
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer les devis

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

8 - VALIDATION DE DEVIS - TRAVAUX RESEAU EAUX PLUVIALES

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise YOU SAUVETRE pour un montant de 9 525 € HT soit 11 430 € TTC.
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

9 - VALIDATION DEVIS – ESPACE DE LA MARE - RUE DE LA GARE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré

- **VALIDE** le choix de l'entreprise CHARTIER pour ces travaux pour un montant de 1 989 € HT soit 2 386.80 € TTC.
- **AUTORISER** Mr le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

10 - VALIDATION DEVIS - TRAVAUX CLOTURE STATION D'EPURATION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CHARTIER pour un montant HT de 10 511.50 € HT soit 12 613.80 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

A l'unanimité (pour 9 - contre 0 - abstentions 0)

En mairie, le 09/12/2022

Le Maire
Patrick CHOFFY

